

Bulletin local d'information syndicale

19 mars : marche pour la justice et la dignité

Le viol et l'agression de Théo Luhaka par quatre policiers de la Brigade spécialisée de terrain le 2 février 2017 à Aulnay-sous-Bois dans le 93 ont créé une vague de colère et de révolte contre les violences policières et l'impunité. En France, une personne par mois décède suite à des crimes policiers : techniques de pliage qui conduisent à l'asphyxie, tirs de balles ou de flashball, utilisation du Taser... Les policier-e-s qui commettent ces crimes doivent être traduit-e-s en justice. Cette situation découle des politiques sécuritaires et de stigmatisation à l'encontre des roms, des jeunes « issu-e-s de l'immigration » des anciennes colonies, des migrant-e-s, des réfugié-e-s et des habitant-e-s des quartiers populaires et ce au plus haut niveau de l'État.



L'état d'urgence, désormais permanent, remet en cause les libertés fondamentales. Celles des quartiers populaires tout d'abord puis plus largement de tout-e-s celles et ceux qui veulent faire usage de leur droit de manifester, de Rémy Fraisse, décédé d'un tir de gendarme à Sivans, aux syndicalistes mutilé-e-s par des tirs de la police lors des manifestations contre la loi travail, et aux lycéen-ne-s qui manifestent. Le rapport d'Amnesty International publié le 23 février 2017 dénonce la France pour ses abus de l'État d'urgence. L'assouplissement récent des règles relatives à l'usage des armes à feu par les policier-e-s aggrave encore cette dérive vers un État policier qui met en péril nos libertés individuelles et collectives.

Pour que l'injustice ne succède pas aux violences policières, nous appelons avec notre Union syndicale Solidaires à réussir la manifestation du 19 mars, initiée par des collectifs de victimes et de leurs proches, et à laquelle appelle aussi un large panel d'organisations et de syndicats.

1) Les établissements privés, territoires de l'homophobie ordinaire autorisée ?

Dans le cadre de séances de pastorale consacrées à l'amour, un livret comportant des propos pour le moins choquants sur l'homosexualité et sur l'IVG a été distribué à des élèves du lycée privé Notre-Dame Sainte-Croix de Neuilly-sur-Seine.



Le père Jean-Benoît Casterman, prêtre de la communauté Saint-Jean, à l'origine du document, est bien connu des milieux traditionalistes et réactionnaires catholiques. **Il affirme entre autres que l'homosexualité est une « tendance » qui résulte de « perversions d'adultes » et qu'une jeune fille ayant recours à une IVG le « regrettera toute [sa] vie ».** Malgré les excuses du chef d'établissement et une volonté affirmée de faire la lumière sur les circonstances de cette distribution, l'affaire ne peut s'arrêter là. **Combien de Neuilly ailleurs en France ? Dans combien d'établissements privés sous contrat, des citoyen-nes, des adultes en construction sont-ils/elles mis-e-s face à des déclarations mensongères et des idées génératrices de haine et d'exclusion, y compris de haine de soi ?** Rappelons que de tels propos tombent sous le coup de la loi.

Certes, les établissements sous contrat ont des libertés. Certes ils peuvent, hors du temps scolaire, organiser des activités qui sortent des programmes de l'Education nationale. Mais **nous ne pouvons accepter qu'un établissement scolaire, dans son message péri-scolaire, aille à l'encontre de la mission de service public qui lui est dévolue par le contrat d'association.**

Le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire s'insurge contre ces agissements qui visent à stigmatiser, à accuser et qui peuvent avoir des conséquences dramatiques chez des adolescent-es déjà fragilisé-e-s, et les dénonce avec force.

Il est urgent de réagir, de ne plus se taire face à ces utilisations plus que douteuses de temps pédagogiques. Car, si quelques adolescent-es osent exprimer leur choc face à la présentation du manuel Lejeune sur l'IVG ou face à l'étude de ce livret « Pour réussir ta vie sentimentale et sexuelle », combien sont mis-es face à ces théories intolérantes sans distance critique ou se taisent par peur des représailles ? **Faut-il rappeler les chiffres de la sursuicidalité chez les jeunes LGBT ?**

Le Collectif interpelle les pouvoirs publics et leurs demande de prendre leurs responsabilités face à de telles dérives et de faire appliquer le droit dans l'ensemble des établissements. **Le Collectif n'a de cesse de rappeler que tous les personnels doivent être formés contre les discriminations sexistes et LGBTphobes, au début et tout au long de leur carrière.**

Communiqué du Collectif Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire

2) Livret scolaire numérique, e-vote... Les données numériques ne sont pas sécurisées

Annulation du vote électronique... mais pas pour les élections professionnelles !

Le gouvernement vient d'annuler le vote électronique des Français-es de l'étranger pour les élections législatives de 2017. Les principaux médias ne parlent que du risque d'attaque rendant le système indisponible. Le directeur général de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) expose pourtant d'autres raisons : « On ne peut exclure un risque sur la sincérité » du scrutin, qui pourrait être l'objet « de manipulations fines, pourquoi pas la publication de la liste des Français qui ont voté pour tel candidat. » Tout en promettant pour sa part qu'un jour tout ira bien, il ajoute : « la régularité doit être garantie. Or, on n'est pas à même de garantir la régularité du scrutin ». Le gouvernement maintient pourtant le vote électronique pour les élections professionnelles dans la Fonction publique en 2018, notamment dans l'éducation nationale. La sincérité des élections professionnelles serait-elle donc, aux yeux du pouvoir, à ce point chose négligeable pour justifier ce « deux poids, deux mesures » ?



Les données ne sont pas sécurisées... Abandon des systèmes de fichage !

Ce que le directeur de l'ANSSI rappelle également, comme toute une série de fuites de données aux répercussions majeures l'a amplement établi, c'est que la sécurisation complète de données numériques est impossible :

« À un moment donné, nous avons toujours un serveur forcément ouvert sur le monde, qui devient une cible ».

Mais cela ne dérange pas davantage le Ministère de l'éducation nationale qui, de BASE-Élèves (devenu ONDE – Outil numérique pour la direction d'école – un bien joli nom pour une toujours aussi vilaine chose) au Livret scolaire numérique en passant par Sconet, le RNIE, Cerise, les ENT obligatoires, les évaluations et résultats numérisés, les notes publiées sur l'Internet, organise une accumulation massive de données numériques sur les élèves scolarisé-e-s avec des risques politiques majeurs.

SUD éducation alerte une nouvelle fois sur les dangers de la numérisation généralisée des données personnelles et revendique l'abandon du vote électronique pour l'ensemble des élections ainsi que l'abrogation du Livret scolaire unique numérique et de tout système de fichage sous couvert de modernisation informatique.

Contre le livret scolaire numérique

Un casier scolaire patronal, une standardisation des pratiques, une surcharge de travail
www.sudeducation.org/Contre-le-livret-scolaire.html

Élections professionnelles 2018, en finir avec le vote électronique

www.sudeducation.org/Elections-professionnelles-2018-6961.html

Sortir de la béatitude numérique

www.sudeducation.org/Sortir-de-la-beatitude-numerique.html

PROCHAINE AG
SUD éducation
Mardi 22 mars
18h-20h
Villeneuve

SUD Éducation
vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.
Nous rejoindre...
Nous contacter...

